



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

L'EUROPE EN RÉGION



Notice « Résilience au changement climatique »

Cette notice d'information s'adresse au porteur de projet d'investissement dans les infrastructures dont la durée de vie atteint au moins 5 ans.

✓ CADRE GENERAL

Le règlement (UE) 2021/1060 portant dispositions communes aux fonds FEDER et FSE+ prévoit que les investissements dans les infrastructures dont la durée de vie atteint au moins 5 ans favorisent la résilience au changement climatique.

Sont concernés les projets prévoyant une nouvelle emprise au sol (bâtiments, routes, réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunication, centres de données, laboratoires de recherche,...). Les équipements seuls sont exclus ainsi que les rénovations légères n'impliquant pas de modification de l'emprise au sol.

L'Autorité de gestion a mis en place une procédure permettant de tracer la prise en compte de cette obligation réglementaire. Vous devrez démontrer que votre projet favorise la résilience au changement climatique.



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

✓ LA GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC

Pour bénéficier de fonds FEDER, vous devrez démontrer que votre projet favorise la résilience au changement climatique. Pour vous aider, une grille d'autodiagnostic a été mise en place. Téléchargeable depuis MDNA lors du dépôt de votre demande d'aide, elle sera à compléter si votre projet concerne un investissement dans une infrastructure dont la durée de vie est égale ou supérieure à 5 ans.

➤ Les critères d'évaluation :

La grille d'autodiagnostic propose d'évaluer le projet au regard de différents critères. Des exemples d'approche sont précisés pour chaque critère. Vous pourrez vous en inspirer pour compléter la grille ou préciser tout autre élément qui pourrait aller dans le sens d'une prise en compte des questions liées au changement climatique dans la mise en œuvre de votre projet.

Les critères à évaluer sont notamment :

- Production d'énergie renouvelable : par exemple, le projet prévoit-il de recourir aux énergies renouvelables ? Et si oui, laquelle ? Quelle sera la part de cette énergie renouvelable dans la consommation totale ?
- Efficacité énergétique : le projet prévoit-il d'optimiser sa consommation énergétique ? Si oui, comment et quels sont les gains attendus ?
- Réduction des gaz à effet de serre : des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont-elles été prévues (en changeant de source d'énergie par exemple ?), quel est l'ordre de grandeur de la réduction attendue ?
- Pollution de l'air : quel est l'impact du projet en matière d'émission de polluants atmosphériques ? Cela a-t-il été pris en compte dans la mise en œuvre du projet ? Si oui, comment (traitement des fumées, limitation de l'émission de solvants, ...) ?
- Pollution de l'eau : le projet a-t-il un impact sur la pollution de l'eau (rejets de métaux lourds, ... ?) et si oui des solutions ont-elles été prévues pour limiter cet impact (traitement des effluents liquides, station d'épuration,...) ?
- Optimisation de la consommation de ressources (énergie, eau, gaz...) : Quelles solutions ont été mises en œuvre pour limiter la consommation des ressources ?
- Diminution des déchets : quel type de déchets le projet générera-t-il ? dans quelle quantité ? Des solutions ont-elles été envisagées pour les limiter (recyclage, valorisation, ré-emploi, ...), et si oui dans quelle mesure ?
- Impact sur la biodiversité : quels sont les impacts du projet sur la biodiversité et quelles solutions ont été mises en place pour limiter cet impact (réduction de consommation d'espace naturel, réduction de l'utilisation de substance nocive,...) ?

➤ La méthode de notation :

L'onglet mode d'emploi de la grille vous aidera dans votre démarche d'auto-évaluation.

Vous pourrez en suite compléter la grille et évaluer vos réponses pour chaque item sur la base des critères de notation suivant:

Modalités de notation :

2 = Impact très positif sur le critère

1 = Impact positif sur le critère

0 = pas d'impact sur le critère
-1 = impact négatif sur le critère
-2 = impact très négatif sur le critère

Attention: Si la somme des notes est négative, le projet ne sera pas considéré comme favorisant la résilience au changement climatique. Il conviendra alors de revenir vers le service instructeur pour approfondir l'analyse. Si la notation reste négative, le projet ne pourra pas être soutenu avec du FEDER/FSE+.

✓ SUR MDNA

Lors du dépôt de votre demande d'aide sur la plateforme MDNA, vous devrez répondre à la question intégrée à l'onglet 3 « Projet » en vous basant sur les arguments développés dans votre autodiagnostic.

Si votre projet concerne une infrastructure dont la durée de vie est supérieure à 5 ans, remplissez la grille d'auto diagnostic

Les investissements prévus favorisent-ils la résilience au changement climatique ?*

Oui Non Non Concerné

Expliquer :*

xx